

# Conseil Municipal

## Lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 22 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

### Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

**EXCUSES** : MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain.

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

**Secrétaire de séance** : KOSMALKI Emilie

### OBJET : 2022-5-05

#### AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DES POURSUITES POUR LE COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles R. 1617-24, relatif à l'autorisation d'exécution forcée des titres de recettes ;

**Vu** le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

**Vu** la fermeture du Centre des finances publiques de Cuincy et de la création du Service de Gestion Comptable de Douai, il est nécessaire que la commune délivre une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public du Service de Gestion Comptable de Douai ;

**Le Maire expose** à l'assemblée que l'ordonnateur a la faculté de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites, mises en demeure et actes subséquents (oppositions à tiers détenteur, saisies), dans le but de sécuriser les procédures de recouvrement contentieux.

**Le Maire** souligne que cette autorisation n'a pas pour conséquence de priver la commune de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces.

**Considérant** qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

**Le Maire propose** au Conseil municipal d'octroyer au Comptable public du Service de Gestion Comptable de Douai une autorisation permanente et générale d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis, pour la durée du mandat, suivant les seuils ci-après :

- 30 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs « Employeur »
- 30 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs « Caisse d'Allocations Familiales »
- 130 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs Bancaires
- 200 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs de natures mobilières.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE**

**d'octroyer** une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quel que soit la nature de la créance, selon les seuils ci-dessous :

- 30 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs « Employeur »
- 30 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs « Caisse d'Allocations Familiales »
- 130 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs Bancaires
- 200 € pour les saisies administratives à des tiers détenteurs de natures mobilières.

**de fixer** la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature en 2026.

**d'autoriser** monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

#### **Résultats de vote :**

**Pour : 23 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie

Contre : 0 voix

**Abstentions : 4** M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

**M. Fontaine Jean-Paul**